

# Le site de Montlambert va fermer !

**Parce que certains comportements irresponsables au niveau de l'atterrissage mettent notre site en péril vital, il nous est nécessaire d'édicter un certain nombre de règles impératives.**

Ce danger qui plane au dessus de nos têtes, c'est tout bêtement l'interdiction d'atterrir en raison de l'annulation éventuelle du bail par le propriétaire de ce terrain, qui est aussi celui des cultures riveraines.

La raison en est hélas relativement simple :

**Le nombre de hors-terrain s'accumule excessivement et dangereusement** dans les maïs, dans les vignes rampantes et les plants bouturés qui jouxtent l'atterrissage.

Ces cultures, notamment les vignes rampantes à gauche et les greffons en bout de terrain, représentent un très gros travail et investissement pour l'agriculteur ; cette quantité de hors-terrains, qu'ils soient issus d'élèves d'écoles, de parapentistes individuels ou en clubs ne saurait durer car elle met en danger notre terrain, notre site, et la pérennité du vol libre à Montlambert.

**C'est pourquoi, nous vous demandons, à compter de ce jour, de respecter scrupuleusement les consignes ci-après :**

1. Consultation des panneaux d'information en arrivant sur les lieux, et stricte observation des consignes sous peine d'interdiction de pratique du site.
2. Les pilotes individuels ou en club venant pour la première fois devront rentrer en contact avec les indiens de Montlambert afin de prendre les renseignements nécessaires (Vincent : 0479 600 119, 0677 115 681, Jean louis : 0687 932 710, Benoît: 0671 561 851) et consulter le site du club (montlambair.org)
3. Respect des limites de parcelles et des filets de sécurité qui bornent le terrain.
4. Il ne devra pas y avoir plus de 6 groupes/écoles simultanément sur le site.
5. Les écoles devront contacter Pégase/particule (0476 450 779) la veille de leur venue afin de s'inscrire ; il ne pourra y avoir d'inscription plus longtemps à l'avance.
6. Les écoles ne feront pas décoller d'élèves débutants après 10h30, et d'élèves en perf. après 11h30 du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre.
7. Nous connaissons bien ce site (sic). Seule une construction de l'approche, intelligente, et respectueuse du règlement (voir le schéma ci-joint) permettra une cohabitation harmonieuse.

**La prise de terrain se fera donc obligatoirement en P.T.U**

Ces décisions, vous pouvez l'imaginer, ont été pénibles à prendre, mais il s'agit de la survie du site qui est en jeu. Nous comptons sur vous pour prendre la juste mesure du problème, et respecter ces impératifs.

Nous vous rappelons que le club des indiens est propriétaire du décollage, et à ce titre susceptible « d'encadrer » (synonymes: interdire, exclure, frapper d'interdit...) sa pratique à quiconque ne respecterait pas les obligations que nous nous donnons.

La solution ultime, que nous ne souhaitons pas prendre, mais qu'hélas les circonstances et (ou) les comportements peuvent nous imposer sera la **fermeture du site**.

Merci d'avance, en tout cas, de nous aider à garder intact, et en toute sérénité, notre terrain de jeu commun.

Le président des Indiens de Montlamb'air, Vincent PASCAL, Oiseau de Feu

**ATTENTION : Chaque "hors terrain" met en péril notre site !!**



Parking :  
Stationnement coté canal

Maïs

vigne rampante

Piste d'aéromodélisme  
A éviter

**ATTERRO**

plants de vigne

Atterro vent d'Albertville

Atterro vent de Chambéry

ALBERTVILLE

CHAMBERY